

- 2) La deuxième disposition transitoire de la loi 1/2013, du 14 mai 2013, ne constitue-t-elle qu'une claire limitation de la protection de l'intérêt du consommateur, en ce qu'elle impose implicitement aux juridictions l'obligation de modérer une clause relative à des intérêts moratoires pouvant être qualifiée d'abusives, en recalculant les intérêts stipulés et en maintenant en vigueur une disposition qui avait un caractère abusif, au lieu de déclarer la nullité de la clause et son caractère non contraignant pour le consommateur?
- 3) La deuxième disposition transitoire de la loi 1/2013, du 14 mai 2013, est-elle contraire à la directive 93/13/CEE du Conseil, du 5 avril 1993, concernant les clauses abusives dans les contrats conclus avec les consommateurs, et en particulier à son article 6, paragraphe 1, en ce qu'elle empêche l'application des principes d'équivalence et d'effectivité en matière de protection du consommateur et évite l'application de la sanction constituée par la nullité et le caractère non contraignant aux clauses relatives à des intérêts moratoires pouvant être qualifiée d'abusives, stipulées dans des prêts hypothécaires conclus avant l'entrée en vigueur de la loi 1/2013, du 14 mars 2013?

(¹) JO L 95, p. 29.

Demande de décision préjudicielle présentée par la Vergabekammer Arnsberg (Allemagne) le 22 octobre 2013 — Bundesdruckerei GmbH contre Stadt Dortmund

(Affaire C-549/13)

(2014/C 24/04)

Langue de procédure: l'allemand

Juridiction de renvoi

Vergabekammer Arnsberg

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Bundesdruckerei GmbH

Partie défenderesse: Stadt Dortmund

Question préjudicielle

L'article 56 TFUE et l'article 3, paragraphe 2, de la directive 96/71/CE (¹) s'opposent-ils à une disposition du droit national et/ou à une condition d'attribution de marché d'un pouvoir adjudicateur public selon laquelle, le soumissionnaire qui veut obtenir un marché public sur appel d'offres 1) doit s'engager à payer au personnel recruté aux fins d'exécuter le marché le salaire conventionnel ou minimum fixé par cette disposition et 2) doit imposer une obligation identique au sous-traitant engagé ou envisagé et présenter au pouvoir adjudicateur un acte d'engagement en ce sens du sous-traitant, lorsque a) cette

disposition ne prévoit une telle obligation qu'à l'égard de l'adjudication de marchés publics et non en ce qui concerne l'attribution de marchés privés et b) le sous-traitant est établi dans un autre État membre de l'UE et les travailleurs du sous-traitant exercent leurs activités dans le cadre de l'exécution des prestations faisant l'objet du marché exclusivement dans le pays d'origine de ce sous-traitant?

(¹) Directive 96/71/CE du parlement européen et du conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services, JO L 18, p. 1

Demande de décision préjudicielle présentée par le Juzgado Contencioso-Administrativo n° 6 de Bilbao (Espagne) le 25 octobre 2013 — Grupo Hospitalario Quirón SA/Departamento de Sanidad del Gobierno Vasco

(Affaire C-552/13)

(2014/C 24/05)

Langue de procédure: l'espagnol

Juridiction de renvoi

Juzgado Contencioso-Administrativo n° 6 de Bilbao (Espagne)

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Grupo Hospitalario Quirón SA

Partie défenderesse: Departamento de Sanidad del Gobierno Vasco

Autre partie défenderesse: Instituto de Religiosas Siervas de Jesús de la Caridad

Question préjudicielle

Le droit de l'Union européenne est-il compatible avec l'exigence formulée dans les marchés de gestion de services publics de santé, selon laquelle la prestation médicale faisant l'objet de l'appel d'offres doit uniquement être fournie dans une municipalité particulière, qui peut ne pas être celle du domicile des patients?

Demande de décision préjudicielle présentée par le Lietuvos Aukščiausiasis Teismas (Lituanie) le 28 octobre 2013 — «BTA Insurance Company» SE/UAB «Litaksa»

(Affaire C-556/13)

(2014/C 24/06)

Langue de procédure: le lituanien

Juridiction de renvoi

Lietuvos Aukščiausiasis Teismas